

Consultable sur Internet à l'adresse ci-dessous

Site internet de la commune : www.plouguin.bzh - Courriel : mairie@plouguin.bzh
Plouguin également sur [facebook](https://www.facebook.com/plouguin) - Tél. : 02.98.89.23.06 - Fax : 02.98.89.20.94

Taxi Plouguin : Le Marhollec Isabelle 06.82.13.98.64

Correspondant de presse :

Télégramme : J.Y. Tournellec 06.63.24.11.10 – jeanyvestournellec@bbox.fr. Ouest France : Agnès Gondar 06.63.69.54.31 – agnesof@bbox.fr

M. Prietz, conciliateur de Justice, sur RDV au 02.98.48.10.48.

Cabinet médical : 06.66.16.40.86.

Cabinet infirmier : 02.98.89.25.98

Véronique Prémel, infirmière libérale : 02.29.02.66.50.

Pharmacie de garde : Appelez le 32 37 et laissez-vous guider. Vous obtiendrez la ou les pharmacie(s) de garde la ou les plus proche(s) de votre domicile. Cette information est également affichée à la porte de la pharmacie de Plouguin.

Médecin de garde : En cas d'urgence appeler le 15

Ambulance de garde : 02.98.32.60.60 – 02.98.32.68.06

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

20 et 27 JUIN



En raison de la situation sanitaire et du double scrutin,
**les deux bureaux de vote seront exceptionnellement installés
dans la salle omnisports**



Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale est conseillée.

Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote (arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019) **sont les suivantes** :

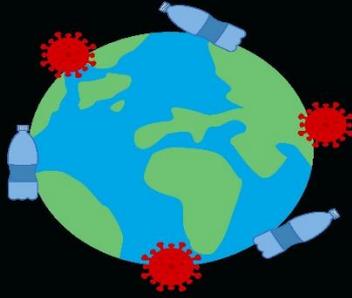
1. Carte nationale d'identité ;
2. Passeport ;
3. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
4. Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
5. Carte vitale avec photographie ;
6. Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
7. Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
10. Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ;
11. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
12. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Merci de prévoir votre stylo pour signer la liste d'émargements et de respecter le protocole sanitaire : port du masque, lavage des mains en entrant dans le bureau de vote et en le quittant, 1,5 mètre entre chaque personne, trois électeurs maximum dans le bureau en même temps et jusqu'à six personnes s'il y a deux bureaux de vote dans la même salle, l'un pour les régionales, l'autre pour les départementales.

Le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) vous invite à une **matinée environnement** le samedi 3 juillet.
Rendez-vous à 10h devant la mairie.

VENEZ LE SAMEDI 3 JUILLET DE 10H A 12H POUR RAMASSER LES DECHETS AUTOUR DU BOURG DE PLOUGUIN



LES DECHETS SONT COMME UN VIRUS POUR LA PLANETE

Rendez-vous à la Mairie de Plouguin
Action organisée par le CMJ de Plouguin



La **bibliothèque municipale** de Plouguin est gérée par l'association « Les livres de nos moulins », dont les bénévoles assurent des permanences. Un bibliothécaire, employé par la mairie, en assure l'administratif.

Elle est ouverte à tous, adhérents ou non.

Les personnes non adhérentes peuvent consulter gratuitement, sur place, livres et magazines divers.

L'assemblée générale se déroule une fois par an et tous les bénévoles et adhérents peuvent y assister et voter les décisions prises à cette occasion (un seul vote par famille). Il vous est également possible de faire partie du Conseil d'Administration.

Afin d'étoffer son équipe, l'association recherche des bénévoles, femmes et hommes.

Pour tous renseignements : 02 98 89 24 54 aux heures d'ouverture de la bibliothèque, 07 86 25 32 70 (Joël Guillory – Président) du lundi au vendredi à partir de 18h00 et le samedi.

bibliotheque.plouguin@wanadoo.fr

<https://plouguin.bzh/vie-locale/bibliotheque.html>



Pour connaître les lieux et dates disponibles pour vous faire vacciner, vous pouvez utiliser l'outil :

<https://vitemadose.covidtracker.fr/>



**BEACH HANDBALL
BEACH SOCCER**

**07 JUILLET 2021
14h-17h**

Plage de Korn ar Gazel - SAINT-PABU

Pour les 12/15 ans – Gratuit.

Inscriptions : christine.saliou@plouguin.fr



Matinée « Gouzel » à Plouguin

Une matinée de débroussaillage est programmée le jeudi 1^{er} juillet.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 à l'atelier communal.

Prévoir gants, bottes et outils... et votre masque.

Tous les volontaires sont les bienvenus.

CLUB DE L'AMITIÉ

Marche à Plourin le vendredi 2 juillet à 14h.

Horaires des messes :

Samedi 26 juin à 18h à Portsall et à Guipronvel. Dimanche 27 juin à 10h30 à Ploudalmézeau et à Saint-Renan.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Gars de Saint Majan

Une dernière permanence de licences se tiendra le samedi 26 juin de 10h30 à 12h et de 14h à 15h au stade Jo Thomas. Les essayages et commandes de survêtement pourront se faire à ce même moment.

PLOUGUIN Handball

Suite à l'Assemblée Générale du 17 juin, un nouveau bureau a pu être composé pour la saison prochaine.

2 permanences pour les inscriptions ou ré-inscriptions (avec des tarifs exceptionnels) sont proposées à la salle annexe de la salle omnisports les samedis 26 juin et 3 juillet de 10h à 12h.

Pensez à rapporter vos maillots lors de ces permanences.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée